

<https://assurance.ffspeleo.fr/spip.php?article172>



---

Fédération Française  
de Spéléologie

# Assurance temporaire d'un véhicule

- Assurer un local et son contenu, le contenu d'un véhicule ou d'une remorque -

Date de mise en ligne : mardi 1er décembre 2020

---

Copyright © Délégation assurance de la Fédération française de spéléologie -

Tous droits réservés

---

Vous pouvez être amenés à disposer d'un véhicule qui vous a été confié par une collectivité locale. Il vous sera alors très certainement demandé d'assurer ce véhicule.

Si vous êtes dans cette situation, contactez la [Délégation assurance](#)  
: une étude tarifaire est possible dans ce cas.

Pensez à demander à votre interlocuteur de vous adresser une copie de la carte grise du véhicule à assurer.

**ATTENTION ! Ne vous y prenez pas au dernier moment ! Un délai de 10 jours permettra de traiter votre demande en toute quiétude...!**